

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE  
DU PACIFIQUE**

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000  
Vancouver (C.-B.)  
V6E 4A4



**AVIS À L'INDUSTRIE**

**Date :** 12 octobre 2006

**Numéro de l'avis :** 02/2006

**Objet :** **Rappel de la limite actuelle de deux nœuds à Stanovan et Canexus**

**Secteur :** Port de Vancouver

**Détails :** Une limite de deux nœuds est en vigueur actuellement à ces deux terminaux. Il n'y a jamais eu de problème à ce sujet auparavant en raison de la limite actuelle de deux nœuds de la ZRM. Cependant, puisque des navires se sont rendus récemment de leur point de mouillage à ces postes d'accostage, cette limite a été ignorée et le présent avis vise à rappeler qu'elle est toujours en vigueur.

**Directives :** **Les navires qui accostent ou appareillent au terminal Stanovan et au poste de Canexus Chemical Canada doivent respecter la limite actuelle de deux nœuds.**

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou Adrian Cormier.

Kevin Obermeyer  
Président-directeur général

*Si vous avez des questions ou des préoccupations à soulever au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec le vice-président des opérations maritimes au 604-666-6771, transmettre un courriel à [oberkev@ppa.gc.ca](mailto:oberkev@ppa.gc.ca) ou écrire à l'adresse postale susmentionnée.*